

Décision du Président n°2023-11

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 accordant au Président les délégations suivantes :

- De procéder à la réalisation des offres destinées au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires :
- De passer les actes nécessaires à la réalisation des offres de crédits de trésorerie destinés à permettre le paiement des factures des projets d'investissement prévus dans les documents budgétaires durant le laps de temps nécessaire à l'encaissement de la TVA et de la totalité des subventions attendues :

Vu les crédits en investissements en dépenses et recettes au budget annexe « Zone d'Activités des Butiques 2 » ;

Le Président a pris la décision suivante :

- Suite au vote des budgets primitifs 2023, la Communauté de Communes du Plateau du Russey CCPR a sollicité, dans l'optique de la réalisation des travaux de viabilisation de la future Zone d'Activités dite « des Butiques 2 » (Le Russey), par courrier en date du 12 juin 2023, les banques habituellement sollicitées (Banque Populaire; Crédit Mutuel; Crédit Agricole; Caisse d'Epargne) afin que celles-ci transmettent leur meilleure offre s'agissant d'un prêt relais d'un montant de 165 000 € à taux fixe d'une durée maximale de trois ans avec différé d'amortissement du capital et possibilité de rembourser la somme empruntée à tout moment et sans frais;
- Désireuse de comparer le coût financier d'une ligne de trésorerie à celui d'un prêt relais à court terme tel que décrit ci-dessus, la CCPR a en complément sollicité, par courrier en date du 29 juin 2023, les banques susmentionnées afin que celles-ci transmettent leur meilleure offre s'agissant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 165 000 €;

Communauté de Communes du Plateau du Russey
17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

x: 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

- Trois banques (Caisse d'Epargne; Banque Populaire; Crédit Agricole) ont transmis leur meilleure offre en matière de prêt relais à court terme, une seule banque a transmis une offre relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie (Caisse d'Epargne);
- Considérant les coûts financiers respectifs pour l'intercommunalité d'un prêt relais et d'une ligne de trésorerie de 165 000 € chacun et les perspectives en termes d'achèvement des travaux de viabilisation et ventes des premières parcelles, le Président retient la proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie:
- Le Président décide d'accepter la proposition émanant de la Caisse d'Epargne de Bourgogne - Franche-Comté d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive - LTI pour un an d'un montant de 165 000 € avec une marge €ster sur taux variable de 0.80%, un paiement trimestriel des intérêts ainsi qu'une commission d'engagement de 0.20%;
- Le Président accepte de signer le contrat avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive ainsi que tous les documents afférents.

Fait au Russey, le 25/07/2023.

Le Président,

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17 AV. de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY Tel. 03 81 43 81 26 - Fax 03 81 43 74 17